

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

2022-2028

RESUME NON TECHNIQUE

UN PCAET, POURQUOI FAIRE ?

Le Plan Climat Air, Energie, Territorial (PCAET), est un outil opérationnel pour **mettre en œuvre la transition énergétique localement**.

Il s'agit d'un plan d'actions concret visant à :

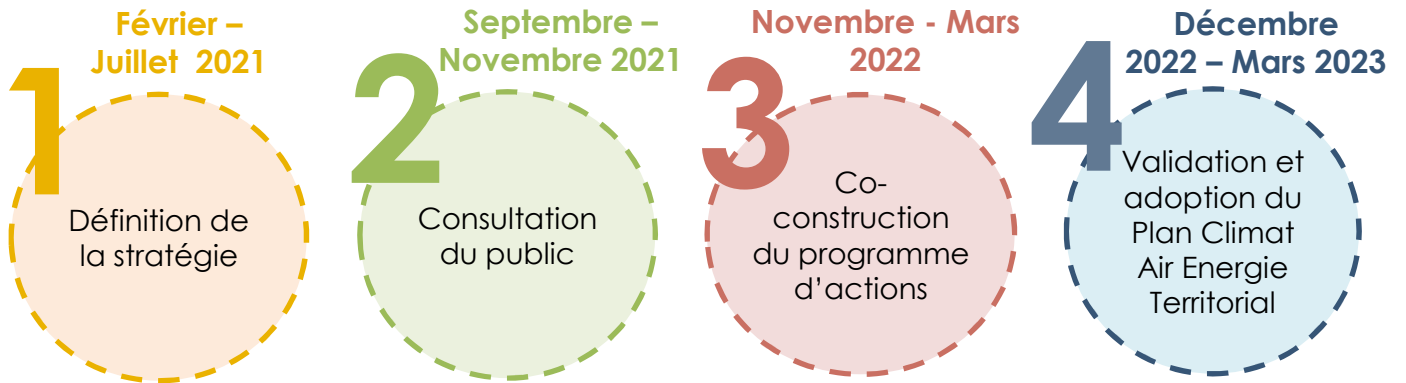
- **Réduire** nos **consommations d'énergie**
- **Développer** les **énergies renouvelables**, comme le solaire, le bois énergie...
- **Diminuer** les **émissions de gaz à effet de serre** générées par nos activités
- **Améliorer** la **qualité de l'air** que nous respirons au quotidien
- **Adapter** le territoire aux **changements climatiques** que nous percevons déjà



SOMMAIRE

Notre démarche	p. 4
Nos enjeux	p. 5
Notre scénario de transition	p. 9
Notre stratégie	p. 11
Notre programme d'actions	p. 14
Evaluation Environnementale	p. 25

NOTRE DÉMARCHE



RAPPEL DES GRANDES ÉTAPES DU PROJET

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE

DIAGNOSTIC

- Réunion de cadrage de la mission – **Février 2021**
- Réalisation du diagnostic complet et de l'état initial de l'environnement – **Printemps – été 2021**
- Réunion d'appropriation du diagnostic et de lancement du projet – **Octobre 2021**

STRATEGIE

- Séminaire élus de co-construction de la stratégie – **mai 2021**
- Consolidation de la stratégie en commission DD et bureau communautaire – **juin 2021**

ACTIONS

- Concertation du grand public – **Septembre - novembre 2021**
- Ateliers de co-construction du programme d'actions – **fin 2021 début 2022**
- Validation du programme d'actions et outil de suivi – **janvier 2023**

Validation et adoption du PCAET – **Janvier 2023**

NOS ENJEUX

POPULATION

46 817 habitants en 2016 (Insee)
+1% habitants par an (entre 2011 et 2016)

SUPERFICIE

11 communes
2 ex-communautés de communes :
CC de Vallet et CC Loire-Divatte
276,2 km² de superficie

EQUIPEMENTS

94,8 % des ménages équipés d'au moins une voiture en 2017 (Insee)
19 764 logements en 2017 (Insee)

Notre territoire

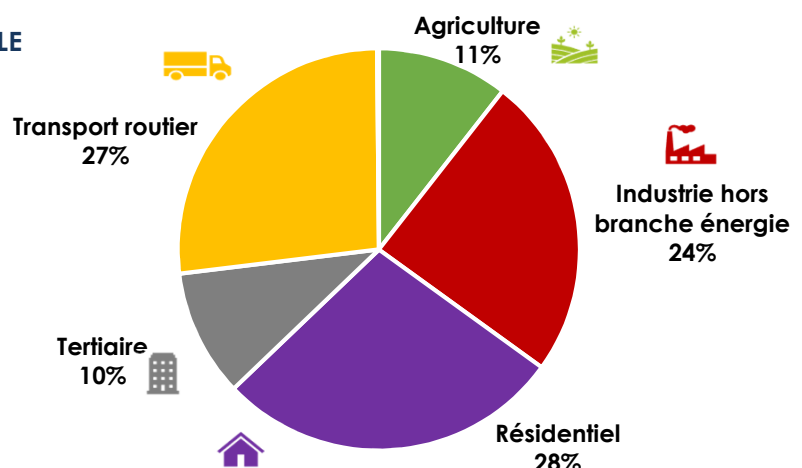


Nos consommations d'énergie

Les différentes activités de la communauté de communes de Sèvre & Loire ont consommé **1 093 GWh d'énergie finale** en 2016, soit **23,3 MWh / habitant**. Le secteur du résidentiel est le plus consommateur d'énergie sur le territoire, avec 28% de la consommation totale, suivi par le transport routier (27%) et l'industrie (dont activité maraîchère) (24%) sur-représentée par rapport aux répartitions moyennes Régionale (19%) et Départementale (16%). Sur le secteur industriel, on note une tendance à la hausse avec +19% entre 2008 et 2016.

RÉPARTITION DE LA CONSOMMATION FINALE D'ÉNERGIE PAR SECTEUR EN 2016

- ❖ Un recours massif aux énergies fossiles (produits pétroliers, gaz naturel) : **70%**
- ❖ Une part d'énergies renouvelables faible : **11%**



Source: Basemis® v5, Air Pays de la Loire. Données année 2016

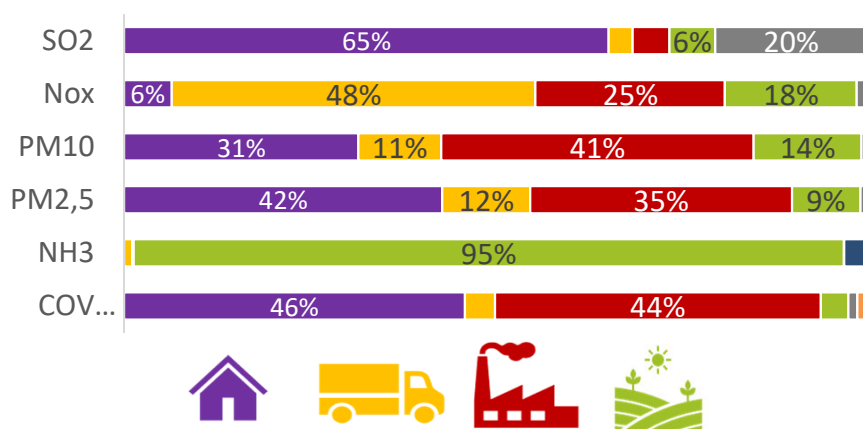
La qualité de l'air sur le territoire

Les polluants atmosphériques



proviennent des activités humaines (résidentiel, industrie, agriculture) et parfois de phénomènes naturels. Nuisibles à la **santé humaine** et à **l'environnement** au-delà de certains seuils, il en existe de différentes sortes – dont les plus connues sont certainement les « particules fines ».

Répartition et émissions de polluants par secteur, en 2016



Source : BASEMIS® 2016 - Air Pays de la Loire

Les secteurs à enjeux en termes de qualité de l'air du territoire sont l'agriculture (amoniac NH3 et particules fines), le secteur résidentiel (dioxyde de soufre SO2, particules fines et composés organiques volatils non méthaniques COVNM), les transports routiers (oxydes d'azote NOx) et le secteur industriel (COVNM).

Les **conséquences** de la pollution de l'air sont **sanitaires** (air intérieur et extérieur), **économiques** (impact sur les cultures), **environnementales** (écosystèmes sensibles) et **patrimoniales** (dégradation des bâtiments et image touristique).

Des tendances d'émissions de polluants à la baisse entre 2008 et 2016 sauf pour le **NH3**. Néanmoins des efforts à accentuer pour se conformer aux objectifs nationaux du PREPA (Plan national de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques) en particulier pour les NH3, NOx et COVNM.

Des changements climatiques déjà perceptibles

Aujourd'hui des changements climatiques sont déjà observables : hausse des températures, augmentation du niveau de la mer et de l'érosion entraînant une multiplication du nombre d'inondations annuelles et nécessitant des plans d'urbanisme adaptés. Au delà de la réduction et évolution des habitudes de consommation et de la diminution des émissions de gaz à effet de serre (GES), les acteurs (habitants, entreprises, collectivités...) devront également s'adapter aux principaux changements à venir :



CANICULES & SÉCHERESSES

Des impacts forts sur les **exploitations agricoles**, et sur les **populations** les plus vulnérables, voire le bâti (gonflement des argiles)



INONDATIONS

Des impacts sur la **sécurité des personnes et l'état des infrastructures**



VARIATIONS DU DÉBIT DES COURS D'EAU

Augmentation des pressions sur les **prélèvements de la ressource en eau** : ménages, agriculture, industrie, fonctionnement des écosystèmes

Nos activités émettent des Gaz à Effet de Serre (GES)...

En 2016, les activités du territoire ont généré l'émission de **258 k. t. éq CO₂ de gaz à effet de serre** (GES), soit 5,5 t. éq CO₂ par habitant (moyenne Loire-Atlantique : 6,7 t. éq CO₂ / hab. moyenne Pays de la Loire: 8,0 t.éq CO₂ / hab.).

Que sont les gaz à effet de serre ?

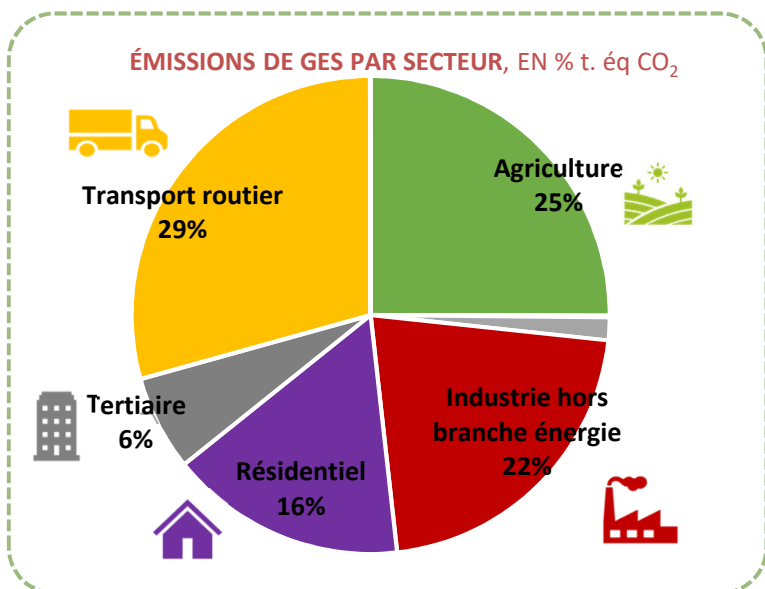
Ces gaz, dont le dioxyde de carbone (CO₂) est le plus connu, sont la principale cause du dérèglement climatique. L'unité de mesure utilisée est la « tonne équivalent CO₂ » (t. éq. CO₂).

L'agriculture et les transports (routiers) sont les deux postes les plus émetteurs de GES sur le territoire de la CC de Sèvre & Loire.

A eux seuls, ces deux secteurs sont responsables de **54%** des émissions territoriales.

Les émissions sont en légère baisse (-3% depuis 2008) mais il faudra les diviser par 2 d'ici 2050 pour atteindre la neutralité carbone ! (Objectif national : -75% en 2050)

Source : BASEMIS® 2016 - Air Pays de la Loire



...mais nos sols stockent (une partie) du carbone !

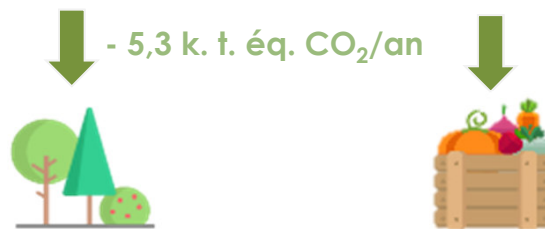
Le stockage carbone, aussi appelé « **séquestration du carbone** », correspond à la capacité des réservoirs naturels ou « **puits de carbone** » (forêts, haies, sols, prairies, cultures) à absorber le dioxyde de carbone (CO₂) présent dans l'air. En sens inverse, certains changements de nature des sols (transformation d'un hectare agricole en surface bétonnée par exemple) entraîne la libération de carbone dans l'atmosphère.

Sur la période 1949 – 2016, on observe une **augmentation des surfaces artificialisées de 9%**



Surface artificialisée de la CC : 13% du territoire
Moyenne française : 9,3% du territoire

Les espaces naturels permettent de stocker près de **1,8 Mt Carbone**, soit **6,9 millions de tonnes équivalent CO₂**



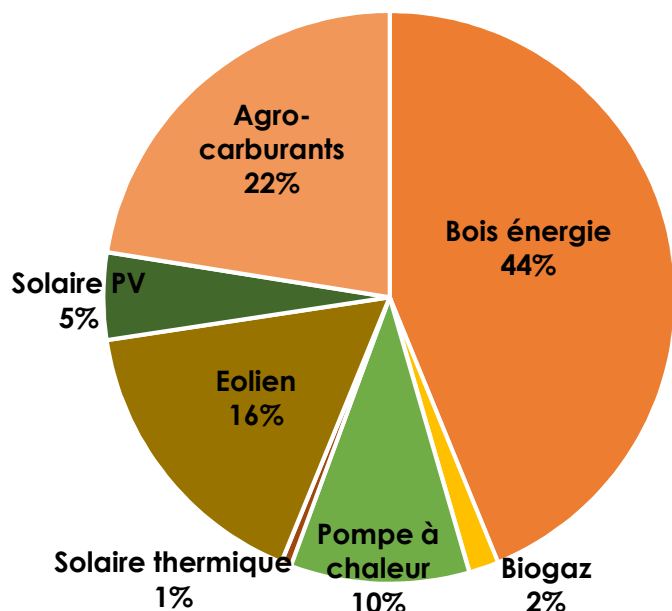
6% du stockage
Réservoir biomasse

93% du stockage
Sol/Litière (cultures (36%), les prairies (29%) et les vignes (16%))

Au total, seulement **2% des émissions de GES** du territoire sont compensées par la séquestration carbone. Pour renforcer la compensation, il est nécessaire d'éviter l'artificialisation des sols, préserver les zones humides (grands puits carbone) et développer les secteurs agricoles et forestiers de manière stratégique.

Notre territoire produit des Énergies Renouvelables (EnR)

RÉPARTITION DES 11% D'ÉNERGIE RENOUVELABLE CONSOMMÉS SUR LE TERRITOIRE, en 2016



Source : Air Pays de la Loire, Basemis VS

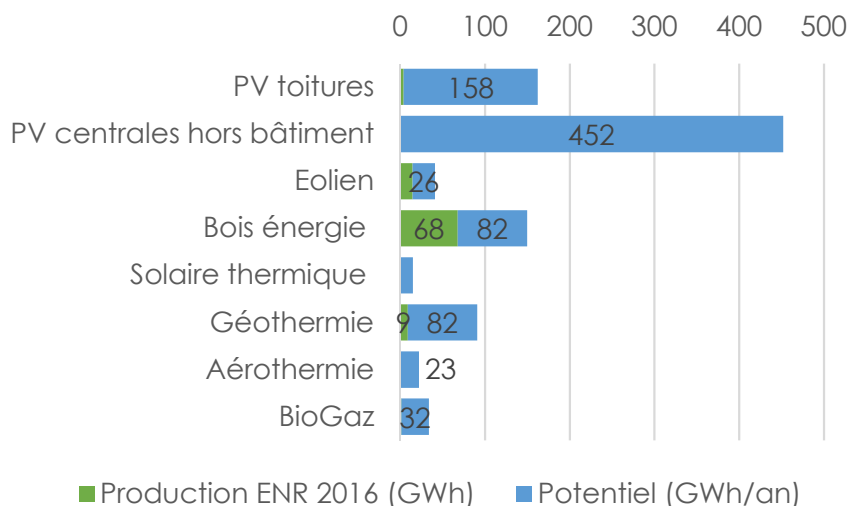
Les énergies renouvelables sont produites à partir de sources que la nature renouvelle en permanence, comme le soleil, le vent ou la biomasse (bois notamment). Elles permettent de réduire les émissions de GES, et de produire de l'activité (donc de l'emploi) au local.

11% des consommations du territoire sont assurés par des énergies renouvelables produites localement en 2016 (10,7% au niveau national en 2017). L'objectif national est fixé à 33% de la part d'ENR dans la conso finale d'ici 2028 (PPE). Le taux de couverture des consommations se réparti de la manière suivante : chaleur (11%), électrique (7%) et carburant (6%).

Et présente un fort potentiel de développement des EnR

Dans le cadre du PCAET, une étude du potentiel réglementaire de production maximale d'énergie renouvelable est réalisée. Il apparaît que le territoire présente un **très fort potentiel de développement de sa production d'EnR**. Ce dernier s'élève à 634GWh pour les filières étudiées. Le **solaire photovoltaïque représente près ¾ du potentiel**. Le potentiel des EnR **chaleur** est estimé à 201GWh/an et représente 23% du potentiel, en particulier le **Bois-Energie** et la **Géothermie**. Bien que le Biogaz représente 4%, il est notamment important pour le développement du BioGNV (Gaz Naturel Véhicule). Et enfin, sur l'éolien la capacité est celle du projet existant de **6 mâts** à la Regrippière.

RÉPARTITION DU POTENTIEL D'ÉNERGIE RENOUVELABLE SUR LE TERRITOIRE



Le potentiel est une estimation du potentiel global de productions d'énergie renouvelable, sans rupture technologique ni évolution de la réglementation. **L'étude du potentiel réglementaire de production maximale d'EnR** ne se substitue pas aux études de faisabilité ciblées qu'il convient de réaliser avant le développement d'un projet EnR

LE SCENARIO DE TRANSITION

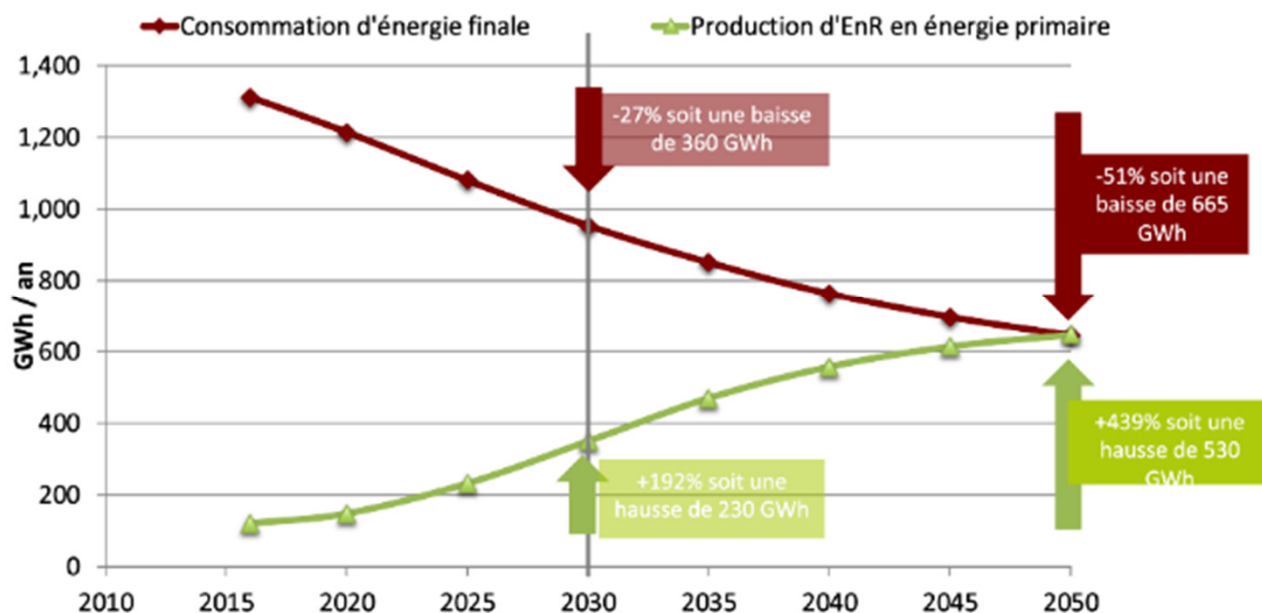
Dans le cadre du PCAET, la communauté de communes de Sèvre & Loire s'est fixée des objectifs de baisse des consommations d'énergie, de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques et des objectifs de développement des énergies renouvelables pour les horizons 2030 et 2050.

L'objectif est de réduire la **consommation énergétique** finale de **51% en 2050** par rapport à la référence 2015 en visant un objectif intermédiaire de **27 % en 2030**.

Le second objectif est de porter la part des **énergies renouvelables** à **430%** de la consommation finale brute d'énergie en **2050** en visant un objectif intermédiaire de **192 % en 2030**.

Ces projections nécessitent d'importants efforts en terme de réduction des consommations, de rénovation énergétique et de développement des énergies renouvelables que la collectivité s'engage à relever.

EVOLUTIONS PROJÉTÉES DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SÈVRE & LOIRE



Déclinaison du scénario LTECV/SRADET sur le territoire Sèvre & Loire
(outil Prosper – traitement SYDELA)

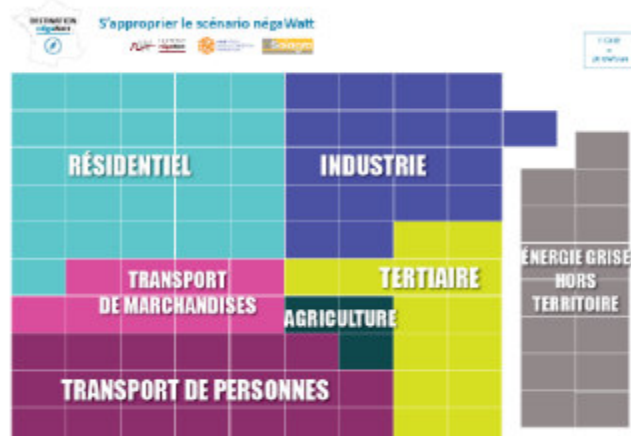
Application du potentiel EnR établi dans le diagnostic
(traitement SYDELA)

LE SCENARIO DE TRANSITION

La stratégie énergétique territoriale a été définie à l'aide de l'outil « **Destination TEPOS** » développé par Solagro et l'Institut NégaWatt et mis à disposition des territoires par le biais d'une formation proposée par le CLER – Réseau pour la Transition énergétique. Cet outil se compose d'un tableur dans lequel le diagnostic du territoire est intégré.

Des hypothèses du scénario Négawatt appliquées aux caractéristiques du territoire permettent de définir les potentiels et cibles du territoire en termes de maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables à l'horizon 2030. Ces éléments sont déclinés en cartes présentant des actions concrètes dans les différents secteurs d'activités pour la partie maîtrise de l'énergie et sur les différentes filières d'énergies renouvelables.

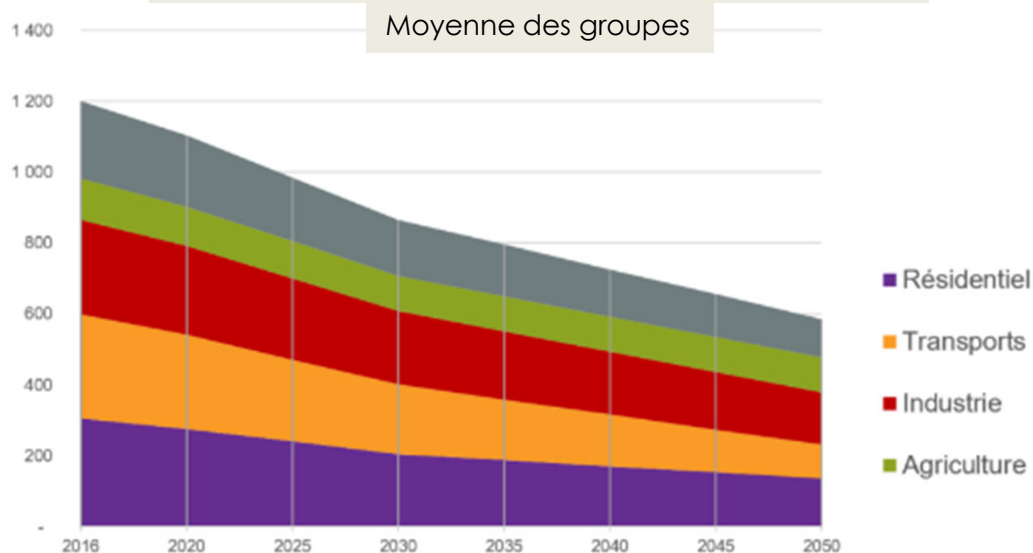
L'outil permet de définir le volume d'économies d'énergie à réaliser et d'énergies renouvelables à installer d'ici 2030 afin de se mettre dans la trajectoire pour atteindre l'objectif TEPOS d'ici 2050. Il a été utilisé auprès des élus et partenaires du territoire pour définir la stratégie énergétique détaillée au chapitre dédié à ce sujet.



Séminaire Elus « Destination TEPOS » - 17 mai 2021

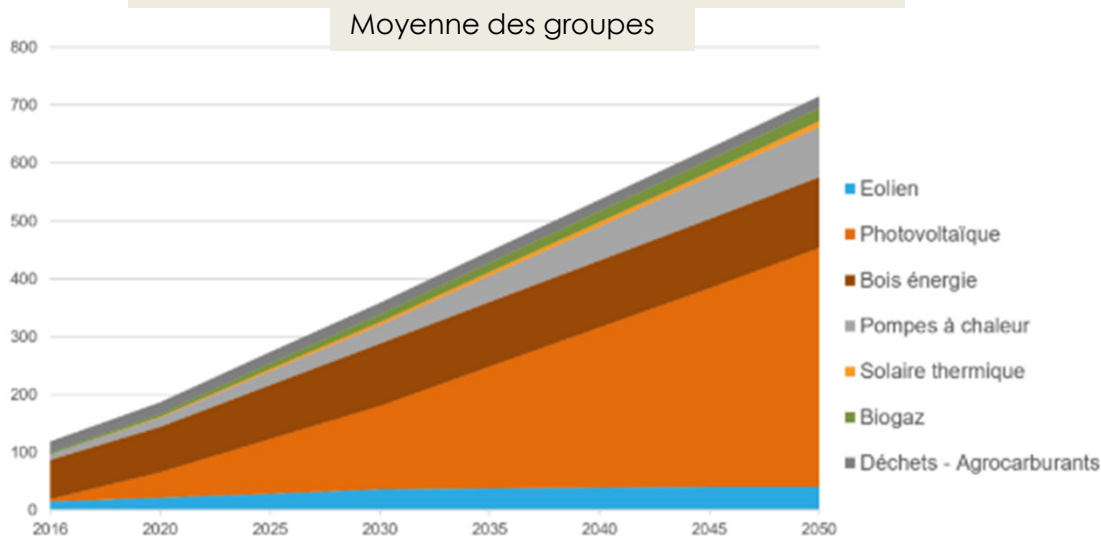
LE SCENARIO DE TRANSITION

Consommations énergétiques (GWh/an)



D'après le graphique, le secteur d'actions prioritaire en maîtrise de l'énergie est le **résidentiel**, suivi par la filière **transport de personnes** puis **industrie** et **énergie grise hors territoire**. Ce sont les quatre secteurs qui ressortent du travail de priorisation et qui correspondent aux éléments de diagnostic territorial.

Production d'énergies renouvelables (GWh/an)



Pour les élus présents, le secteur d'action prioritaire en production d'EnR est de loin le **photovoltaïque**, suivi par la filière **bois-énergie** puis **pompe à chaleur**. Ce sont trois secteurs où le territoire bénéficie d'un potentiel réel.

STRATÉGIE

La stratégie du Plan Climat Air Energie Territorial de la communauté de communes de Sèvre & Loire a été définie sur la base du diagnostic et de plusieurs temps de co-construction avec les acteurs locaux. Afin de répondre aux enjeux du territoire aujourd'hui et demain, celle-ci s'articule autour de **6 grandes orientations stratégiques**.

1

Vivre et travailler dans des bâtiments performants, écologiques et économes

2

Provoquer le changement en développant des mobilités de proximité et plus durables

3

Adapter le territoire pour atténuer les effets du changement climatique

4

Mobiliser les acteurs économiques et les consommateurs autour de la transition écologique

5

Devenir un territoire plus autonome en énergies renouvelables et locales

6

Faire connaître et faire vivre le PCAET

Chacune de ces orientations stratégiques ont été déclinées en **objectifs (22)** et s'est vue associer un **scénario énergétique chiffré** (de réduction des consommations ou de production d'énergies renouvelables).

1 Bâtiments

Vivre et travailler dans des bâtiments performants, écologiques et économes

- Encourager les constructions bio-climatiques et l'utilisation de matériaux bio-sourcés
- Améliorer et optimiser la consommation et d'énergie dans les bâtiments publics et tendre vers l'exemplarité
- Développer un service d'accompagnement à la rénovation énergétique du parc privé

2 Mobilité

Provoquer le changement en développant des mobilités de proximité et plus durables

- Développer, sécuriser et faciliter les mobilités actives
- Favoriser l'intermodalité et les transports en commun avec les territoires voisins
- Tendre vers des pratiques de mobilité plus vertueuses
- Développer la mobilité partagée

3 Adaptation au changement climatique

Adapter le territoire pour atténuer les effets du changement climatique

- Favoriser un reboisement équilibré du territoire en privilégiant les essences locales afin d'augmenter le stockage carbone existant
- Optimiser la gestion de la ressource en eau
- Intégrer l'adaptation dans l'aménagement du territoire
- Intégrer la biodiversité dans les politiques publiques

4 Pratiques économiques

Mobiliser les acteurs économiques et les consommateurs autour de la transition écologique

- Favoriser les circuits courts et locaux pour soutenir l'économie locale et répondre aux besoins du territoire
- Accompagner les entreprises et les agriculteurs vers des pratiques plus durables
- Développer une commande publique durable
- Réduire et valoriser localement nos déchets
- Adopter un comportement et une consommation plus responsable

5 Energies renouvelables

Devenir un territoire plus autonome en énergies renouvelables et locales

- Etablir une planification stratégique des énergies renouvelables pour massifier son extension
- Permettre la participation citoyenne au développement des Energies locales
- Promouvoir l'autoconsommation collective
- Accompagner le développement du photovoltaïque
- Développer une filière bois-énergie

6 Gouvernance

Faire connaître et faire vivre le PCAET

- Faire connaître et faire vivre le PCAET

PROGRAMME D'ACTION

CONCERTATION ET IMPLICATION COLLECTIVE

Un programme d'action pour tous et par tous

Le Plan Climat Air Energie Territorial est un document conçu spécifiquement pour le territoire et dont la **responsabilité est partagée entre les acteurs**.

Dans le cadre de l'élaboration de son PCAET, la Communauté de Communes de Sèvre & Loire a souhaité réaliser une **concertation publique** par le biais d'une **enquête en ligne**. L'objectif étant de donner la parole à tous les acteurs du territoire (élus, acteurs socio-économiques et habitants), pour mieux connaître leurs perceptions, leurs idées, leurs actions et leurs attentes pour l'avenir. L'enquête a recueilli **600 réponses**, entre **le 07 septembre et le 30 novembre 2021** qui sont venues enrichir la stratégie des élus, afin de pouvoir la décliner en actions concrètes et réalisables sur le territoire.

Par la suite, plusieurs **ateliers de co-construction** du plan d'action **avec l'ensemble des acteurs économiques du territoire**, ont eut lieu en fin 2021 et début 2022. Tous ces éléments ont été consolidés d'abord avec la Commission Développement Durable puis ensuite en bureau communautaire, avant une validation définitive des élus et **pour un dépôt auprès de l'autorité environnementale en début d'année 2023**.

Un grand **merci** à tous les acteurs du territoire qui se sont investis dans cette démarche collective et à leur implication en faveur de la transition écologique du territoire.



PROGRAMME D'ACTION

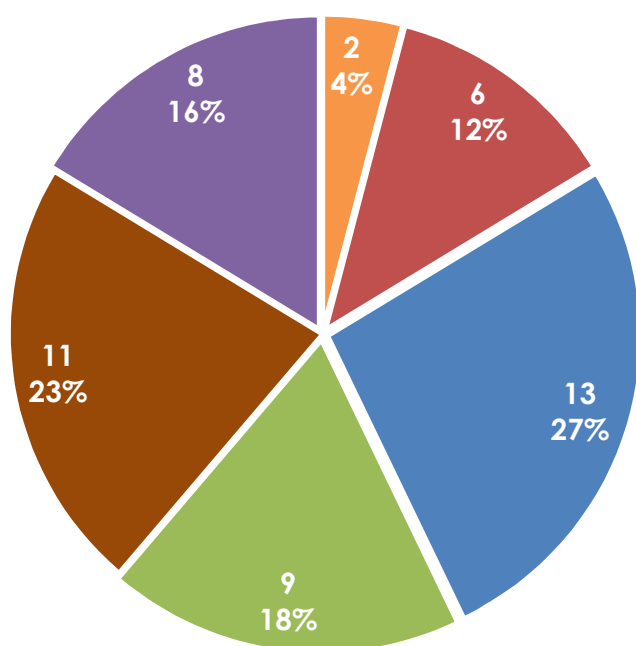
47 ACTIONS POUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SÈVRE & LOIRE

Grâce à la concertation territoriale, 47 actions, en lien avec les axes stratégiques ont été élaborées. Couvrant une multitude de thématiques (maîtrise de l'énergie, bâtiment, énergies renouvelables, agriculture, transports, déchets et environnement), ces actions seront par ailleurs portées un grand nombre d'acteurs différents ce qui rend robuste le PCAET et justifie la dimension territoriale de celui-ci.

Principaux bénéficiaires des actions



Fiches Actions par axes stratégiques



- 0/ Faire connaître et faire vivre le PCAET
- 1/ Vivre et travailler dans des bâtiments performants, écologiques et économes
- 2/ Provoquer le changement en développant des mobilités de proximité et plus durables
- 3/ Adapter le territoire pour atténuer les effets du changement climatique
- 4/ Mobiliser les acteurs économiques et les consommateurs autour de la transition écologique
- 5/ Devenir un territoire plus autonome en énergies renouvelables et locales

BÂTIMENTS

6 ACTIONS

1

Vivre et travailler dans des bâtiments performants, écologiques et économes

La rénovation énergétique et écologique, outil indispensable pour l'amélioration du bâti, la réduction des dépenses énergétiques des ménages et la lutte contre la précarité énergétique ont été érigées en priorité par la communauté de communes de Sèvre & Loire.

La volonté du territoire est donc d'**encourager les constructions bio-climatiques et l'utilisation de matériaux bio-sourcés** (objectif 1), d'**améliorer et optimiser la consommation d'énergie dans les bâtiments publics et tendre vers l'exemplarité** (objectif 2) et de **développer un service d'accompagnement à la rénovation énergétique du parc privé** (objectif 3).



1. Favoriser les écoconstructions et écorénovations en ayant recours au bois et matériaux biosourcés
2. Mettre en place un service de conseil en énergie partagée pour l'ensemble du patrimoine public du territoire
3. Optimiser la consommation énergétique des bâtiments publics
4. Optimiser les consommations d'éclairage public
5. Accompagner la rénovation énergétique des ménages et du petit tertiaire via l'espace habitat et énergie
6. Mobiliser les professionnels de la rénovation énergétique

13 ACTIONS

2

Provoquer le changement en développant des mobilités de proximité et plus durables

Nos activités et moyens de transport nous rendent fortement dépendants des énergies fossiles. Premier émetteur de gaz à effet de serre, le secteur des transports et son évolution représente un enjeu majeur en vue d'améliorer la qualité de vie et la qualité de l'air.

Le territoire souhaite **développer, sécuriser et faciliter les mobilités actives** (objectif 1) en **favorisant l'intermodalité et les transports en commun avec les territoires voisins** (objectif 2) . Il s'agit pour la communauté de communes de Sèvre & Loire de **tendre vers des pratiques de mobilité plus vertueuses** (objectif 3) et de **développer la mobilité partagée** (objectif 4).

1. Améliorer la place du vélo en assurant des continuités des itinéraires cyclables
2. Améliorer la place du piéton en assurant des continuités d'itinéraires accessibles et sécurisées
3. Mettre en place un service de location de vélo à destination des habitants
4. Inciter financièrement à l'achat de vélos à assistance électriques
5. Promouvoir la mobilité active auprès des publics scolaires
6. Etudier les possibilités de transports en commun adaptés vers les points stratégiques en cohérence avec les offres principales
7. Inciter à la réalisation de plans de mobilité d'entreprises
8. Réaliser un plan de mobilité pour la CCSL
9. Lancer une campagne de communication pour sensibiliser davantage aux enjeux et outils de mobilité
10. Etudier et faciliter l'implantation d'une station de biocarburant sur le territoire
11. Étudier les possibilités de mise en place de points « stop » à destination des principaux lieux d'échange
12. Favoriser et développer la pratique du covoiturage sur le territoire
13. Etudier la possibilité de mettre en place l'auto-partage

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

9 ACTIONS

3

Adapter le territoire pour atténuer les effets du changement climatique

La communauté de communes de Sèvre & Loire territoire à dominante rurale bénéficie d'un relief plat composé de terres sédimentaires propices à l'agriculture. Cela lui confère également des atouts touristiques avec des paysages de plaines vallonnées et boisées.

Le territoire s'engage donc pour **favoriser un reboisement équilibré du territoire en privilégiant les essences locales afin d'augmenter le stockage carbone existant** (objectif 1) et **optimiser la gestion de la ressource en eau** (objectif 2). Pour cela, le territoire fait le choix **d'intégrer l'adaptation dans l'aménagement du territoire** (objectif 3) et **d'intégrer la biodiversité dans les politiques publiques** (objectif 4).

1. Favoriser le développement des haies bocagères
2. Favoriser le boisement et la renaturation des bourgs, des espaces publics, des zones d'activités et des friches
3. Réaliser un schéma directeur des eaux pluviales
4. Sensibiliser tous les consommateurs sur les économies et la qualité de l'eau
5. Étudier la valorisation des eaux usées
6. Étudier la mise en place de retenues collinaires afin de récupérer l'eau de pluie
7. Intégrer les enjeux Climat-Air-Energie dans le PLUI, notamment par l'application du ZAN (Zéro Artificialisation Nette)
8. Proposer de la pédagogie sur la notion d'adaptation auprès de tous les acteurs du territoire
9. Étudier l'adhésion au dispositif « territoire engagé pour la nature »



PRATIQUES ÉCONOMIQUES

4

10 ACTIONS

Mobiliser les acteurs économiques et les consommateurs autour de la transition écologique

L'engagement pour la sobriété et la transition écologique et énergétique se lit dans la pratique du territoire : sa valorisation économique, la préservation de ses ressources naturelles et son aménagement de l'espace. Ainsi, le territoire s'engage à **favoriser les circuits courts et locaux pour soutenir l'économie locale et répondre aux besoins du territoire** (objectif 1), **accompagner les entreprises et les agriculteurs vers des pratiques plus durables** (objectif 2), **développer une commande publique durable** (objectif 3), **réduire et valoriser localement nos déchets** (objectif 4) et **adopter un comportement et une consommation plus responsable** (objectif 5).

Le plan climat engage un travail de fond auprès de ses acteurs économiques, producteurs et consommateurs, et auprès des collectivités pour un aménagement sobre en foncier, respectueux des ressources du vivant et de l'eau.

1. Mettre en place un Projet Alimentaire Territorial
2. Accompagner la mise en œuvre de projets inter-entreprises autour de l'économie circulaire et de la transition écologique
3. Sensibiliser les acteurs privés à diminuer la pollution lumineuse
4. Mettre en place des critères pour une commande publique durable et responsable
5. Définir et mettre en place un plan local de prévention des déchets
6. Etudier le maillage d'un réseau réemploi sur le territoire
7. Inciter au compostage des déchets alimentaires
8. Diversifier les pratiques de gestion des déchets verts
9. Organiser des défis et sensibiliser citoyens, scolaires et familles
10. Créer un annuaire des acteurs de la consommation responsable



5

7 ACTIONS

Devenir un territoire plus autonome en énergies renouvelables et locales

La communauté de communes de Sèvre & Loire, dispose d'un potentiel de développement des énergies renouvelables que les acteurs locaux souhaitent valoriser.

Le territoire **souhaite établir une planification stratégique des énergies renouvelables pour massifier son extension** (objectif 1) et afin que les projets soient en cohérence avec sa sensibilité patrimoniale, écologique et paysagère. De manière générale, le territoire veut **permettre la participation citoyenne au développement des énergies locales** (objectif 2). Afin de diminuer sa dépendance aux énergies fossiles et d'atteindre l'autonomie énergétique, le territoire va **promouvoir l'autoconsommation collective** (objectif 3), **accompagner le développement du photovoltaïque** (objectif 4) et **développer une filière bois-énergie** (objectif 5).



1. Développer les réseaux de chaleur
2. Développer les projets solaires au sol et l'agrivoltaïsme
3. Inscrire le développement EnR au sein du PLUi
4. Accompagner les initiatives citoyennes de production d'énergies renouvelables
5. Favoriser l'émergence de projets d'autoconsommation collective
6. Faciliter le développement du solaire (photovoltaïque et solaire thermique) sur toitures et ombrières grâce au cadastre solaire
7. Etudier la mise en œuvre d'une filière bois énergie sur le territoire

2 ACTIONS

6

Faire connaître et faire vivre le PCAET

La communauté de communes de Sèvre & Loire réalise son Plan Climat Air Energie Territorial. Cette démarche s'inscrit sur une durée de 6 ans. C'est dans ce contexte que s'inscrit cet objectif de **faire connaître et faire vivre le PCAET** (objectif 1) afin d'animer, piloter et engager le suivi du PCAET.

Cet objectif vise à ce que ce dernier soit réalisable par la collectivité, et que l'ensemble des habitants et des acteurs du territoire soient impliqués dans sa réalisation. Le PCAET devra faire l'objet d'un suivi régulier afin d'évaluer les résultats et de réajuster les ambitions si besoin.



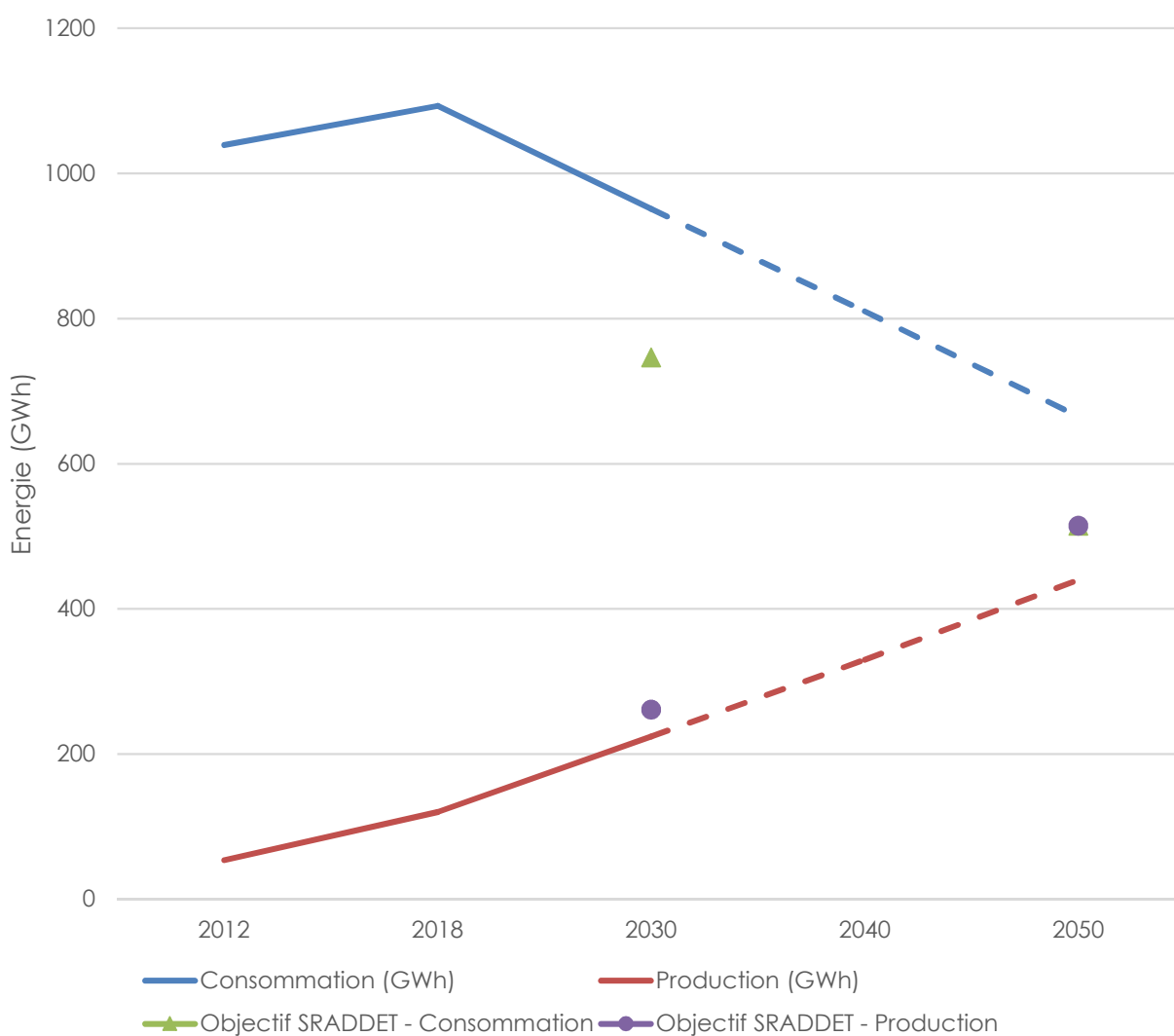
1. Piloter, communiquer et suivre le PCAET
2. Mise en place d'une démarche d'éco-exemplarité interne

PROGRAMME D'ACTION

Projection des impacts du plan d'action

Trajectoire Maitrise De l'Energie (MDE)

Les actions « **Maitrise de l'énergie** » envisagées permettent de se rapprocher de la stratégie régionale et nationale de baisse des consommations d'énergie, mais sans en atteindre les objectifs. En effet, d'ici 2030, le SRADDET implique d'avoir diminué la consommation de **28% par rapport à 2012**. En additionnant les impacts envisagés du plan d'action, on obtient une baisse de **8% par rapport à 2012 (mais 13% par rapport à 2018)**. Cependant, même si l'objectif 2030 n'est pas atteint, en suivant la même tendance d'effort, le territoire se rapproche de l'objectif 2050.



PROGRAMME D'ACTION

Projection des impacts du plan d'action

Trajectoire Gaz à Effet de Serre (GES)

Les actions « **Développement des énergies renouvelables** » quant à elles permettent d'atteindre quasiment l'objectif 2030, et ainsi de se rapprocher des objectifs stratégiques régionaux et nationaux. En effet, d'ici 2030, le SRADDET implique d'avoir diminué les émissions de **40% par rapport à 2012**. En additionnant les impacts envisagés du plan d'action, on obtient une baisse de **20% par rapport à 2012 (mais 24% par rapport à 2018)**. Comme pour la trajectoire de baisse des consommations, même si l'objectif 2030 n'est pas atteint, en suivant la même tendance d'effort, le territoire se rapproche de l'objectif 2050.



EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE

LA DEMARCHE

Une évaluation en continue de la stratégie au programme d'action

Il s'agit d'une démarche itérative menée tout au long de l'élaboration du PCAET et comprenant trois phases principales :

- L'état initial de l'environnement établi en lien avec l'élaboration du PLUi de Sèvre & Loire a permis d'identifier les enjeux environnementaux et de les hiérarchiser.
- L'évaluation itérative de la stratégie et du programme d'action a permis de s'inscrire dans une logique d'amélioration ou d'évitement.
- La production du rapport de synthèse de l'évaluation environnementale stratégique qui accompagnera l'ensemble du dossier en vue notamment d'obtenir l'avis de la MRAe sur le PCAET.

L'EES doit rester proportionnée aux enjeux environnementaux du territoire.

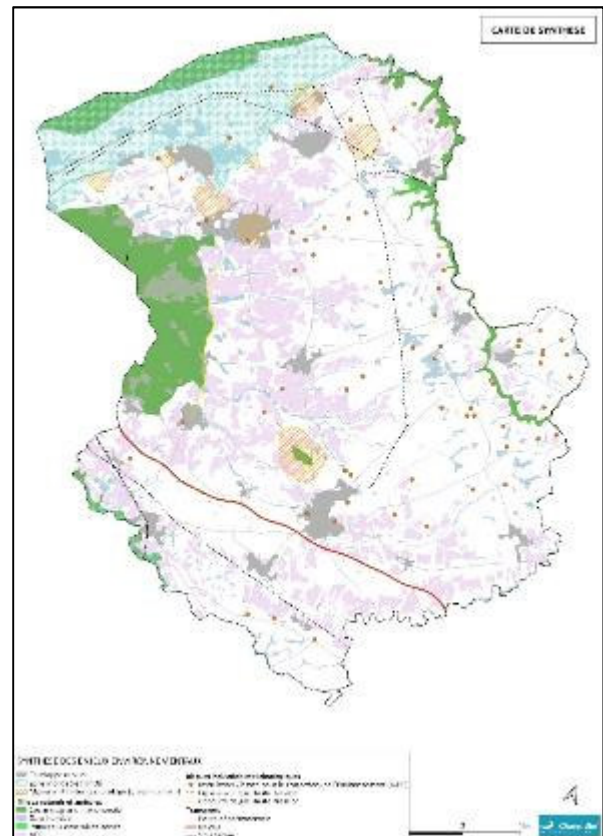
Elle prend la forme d'un rapport d'évaluation environnemental synthétique qui renvoie pour certains points au PCAET proprement-dit. Le contenu du rapport d'évaluation environnemental est défini par l'article R.122-20 du code de l'environnement. Le présent document constitue le Résumé non technique de l'évaluation environnementale stratégique.

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE

LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DU TERRITOIRE

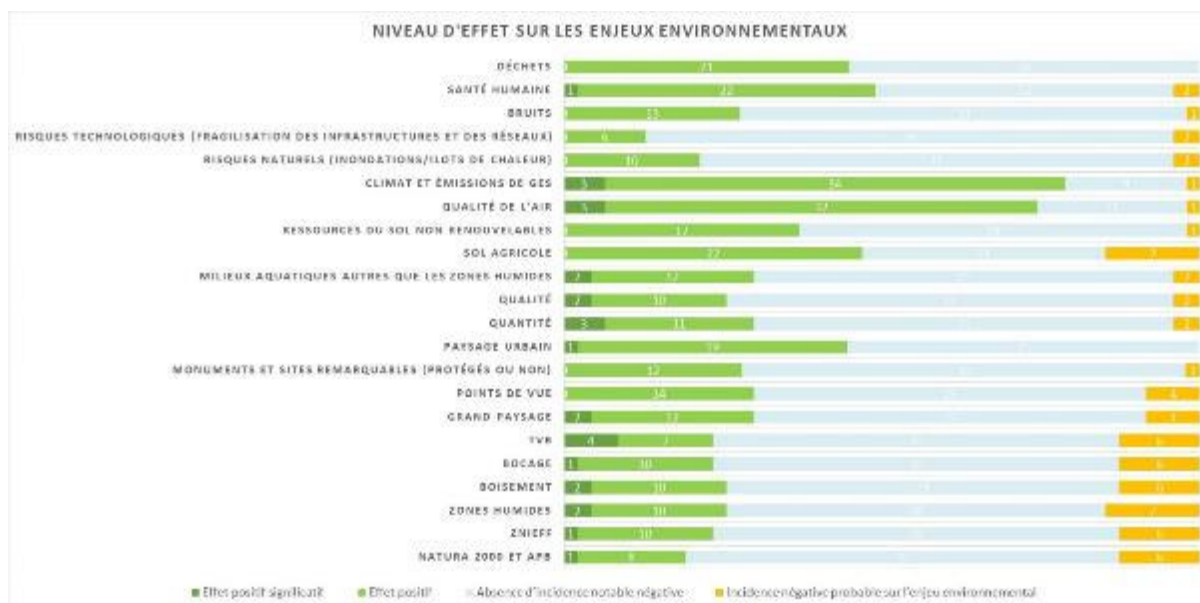
L'analyse des vulnérabilités du territoire au changement climatique a fait ressortir les **problématiques prioritaires suivantes pour le territoire** qui ont orienté la définition de la stratégie et du programme d'action :

- Ressource en eau :
 - Etiages
 - Baisse de la disponibilité de la ressource
 - Diminution de la qualité des eaux de surface
- Agriculture :
 - Modification des cycles culturaux et de la phénologie
 - Augmentation des besoins en eau
- Santé :
 - Hausse de la mortalité des personnes fragiles lors des épisodes de canicule
- Energie :
 - Accroissement de la précarité énergétique (en période estivale en particulier)
- Infrastructures et réseaux :
 - Dommages aux infrastructures (inondations)
- Qualité de l'air :
 - Dégradation de la qualité de l'air en été (Ozone)



EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE

LES INCIDENCES DU PCAET



La stratégie et le programme d'action du PCAET de Sèvre & Loire sont conformes aux objectifs réglementaires: Les thématiques **du climat, des émissions de gaz à effet de serre (GES) et de la qualité de l'air** constituent les cibles principales du programme d'action, à l'appui, en particulier, des **démarches de sensibilisation et d'accompagnement des usagers, entreprises et de la collectivité, du plan mobilité de la collectivité** et des actions autour de la nature (développement des haies bocagère, renaturation des bourgs, gestion des eaux pluviales).

En parallèle, des actions transversales facilitent la mise en œuvre des mesures de réduction des émissions de GES et le développement des énergies renouvelables : **l'intégration des enjeux du PCAET dans le PLUi notamment l'application du ZAN, la pédagogie sur la notion d'adaptation, la volonté d'adhérer au dispositif 'territoire engagé pour la nature » ...**

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE

LES INCIDENCES DU PCAET

Les incidences potentiellement négatives concernent principalement **la consommation d'espaces** (sols agricoles), **le patrimoine naturel, le grand paysage et les points de vue**.

Elles sont liées aux besoins en foncier induits par le PCAET et par les projets : projets d'écoconstruction, infrastructures nécessaires à la mobilité, enjeux de la compensation de la consommation de foncier sur les haies, les boisements, les sols, la gestion des eaux pluviales, la production d'énergies renouvelables via très majoritairement photovoltaïque (la capacité d'accueil en éolien étant considérée comme atteinte).

Les fiches action intègrent dans la mesure du possible, en amont, les enjeux environnementaux que les projets doivent respecter : NATURA 2000, haies, boisements, zones humides, paysages, économie d'espace.

La transposition de certains objectifs dans le PLUi permettra de consolider la démarche économe en espace et la maîtrise des incidences sur l'environnement.

Au final, le PCAET vise dès l'amont la prise en compte des enjeux environnementaux et n'entraîne pas d'incidence négative significative sur l'environnement.



Pour en savoir plus, écrivez-nous à

pcaet@cc-sevreloire.fr

